



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

Présidence : M. Alan TORSELLETTI (Vice-président)

Présents-es : Mmes Simone BOWMAN, Rachel BOURQUIN GUIDI, Josiane CHAIGNAT, Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO

MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Olivier SCHEIB, Valentin SAVIGNY et

Conseil administratif : M. Fernand SAVIGNY, Maire  
Mme Prisca WASEM et M. Steve DELAUDE, Conseillers administratifs

Secrétaire : M. Jacques NIERLE

Excusé.e.s : M. Michel MOUTON, Président

Procès-verbaliste : Mme Véronique PRETI

---

### ORDRE DU JOUR

---

#### A. **Projet de délibération No 5-2020 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.- destiné au financement de la commémoration du Bicentenaire de la commune de Perly-Certoux .....1**

Le Vice-président souhaite la bienvenue à l'assemblée et salue M. Fernand Savigny, Maire et les Conseillers administratifs Prisca Wasem et Steve Delaude, ainsi que le public présent (7 personnes). Il excuse M. Mouton, Président. Il ouvre la séance à 21h36.

#### A. **Projet de délibération No 5-2020 : Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 380'000.- destiné au financement de la commémoration du Bicentenaire de la commune de Perly-Certoux**

Le Vice-président relève les documents remis et ouvre le débat.

M. V. Savigny relève qu'il ne sait pas à quoi comparer ce budget. Il aurait souhaité connaître tous les crédits d'investissements, la trésorerie de la commune, pour pouvoir aborder cette demande.

M. F. Savigny répond que cette demande entre dans le budget 2020, et qu'il s'agit d'un crédit qui sera amorti en une fois en 2021.

Mme de Raemy demande si le budget remis aux conseillers administratif est plus détaillé.

M. Delaude répond que oui, la commune connaît le détail des postes de ce budget. Ce budget correspond à un maximum, le but du Conseil administratif n'est pas d'arriver à ce montant. Il espère pouvoir gommer passablement de postes. Il y a des postes incompressibles, comme celui de la location de la tente, mais OLA, qui a fait ce budget, a fait du « all inclusive », et a mis des solutions dont on n'aura pas besoin.

Mme de Raemy demande quelle est la différence entre le poste indiquant la Tente et le poste indiquant l'infrastructure.

M. Delaude lit le détail des postes :

<b>PARADE, CONCERTS, SPECTACLES &amp; ANIMATIONS</b>	<b>60 000,00 CHF</b>
<i>Cachet artiste costumes</i>	<i>10 000,00 CHF</i>
<i>Matériel et matières premières parade (tissus,...)</i>	<i>5 000,00 CHF</i>

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

<i>Cachet artiste parade</i>	20 000,00 CHF
<i>Animation associations locales</i>	25 000,00 CHF
<b>TENTE, BARS, SCENOGRAPHIE, ECLAIRAGE</b>	<b>110 000,00 CHF</b>
<i>Mandat conception et suivi scénographie</i>	8 000,00 CHF
<i>Matière première scénographies (bottes de foin, briques...)</i>	10 000,00 CHF
<i>Location tentes et chapiteaux</i>	80 000,00 CHF
<i>Infrastructure bar, mobiliser, éclairage et déco</i>	10 000,00 CHF
<i>Signalétique</i>	2 000,00 CHF
<b>TECHNIQUE &amp; INFRASTRUCTURE</b>	<b>81 000,00 CHF</b>
<i>Mandat responsable technique, infra, stands, régie générale</i>	20 000,00 CHF
<i>Personnel technique, montage et démontage scénographie</i>	10 000,00 CHF
<i>Paniers repas techniciens</i>	2 000,00 CHF
<i>Location matériel son et lumières</i>	20 000,00 CHF
<i>Location scènes, plateformes, estrades, praticable</i>	10 000,00 CHF
<i>Raccords eau, électricité</i>	5 000,00 CHF
<i>Containers et toilettes</i>	6 000,00 CHF
<i>Crash barrières, vaubans, mubas, tables, bancs</i>	2 000,00 CHF
<i>Nettoyage et gestion des déchets</i>	3 000,00 CHF
<i>Location véhicules, élévateur</i>	3 000,00 CHF
<b>PREVENTION &amp; SECURITE &amp; SANITAIRE</b>	<b>7 000,00 CHF</b>
<i>Agents de sécurité</i>	5 000,00 CHF
<i>Samaritains</i>	2 000,00 CHF
<b>COMMUNICATION -</b>	<b>CHF</b>
<b>EQUIPE ORGANISATION ET EXPLOITATION, ADMIN</b>	<b>non budgeté</b>
<i>Coordination artistes et habitants, production 4 mois à 100%</i>	50 000,00 CHF
<i>Responsable bars et f&amp;b 2 mois à 100%</i>	24 000,00 CHF
<i>Défraiement assistants bar</i>	12 000,00 CHF
<i>Marchandise (boissons et nourriture) – CHF</i>	2 000,00 CHF
<i>Location congélateur &amp; frigos</i>	---
<i>Gobelets location et nettoyage</i>	2 000,00 CHF
<i>Autorisation son, espace public, plan sécurité feu</i>	8 000,00 CHF
<i>Autorisation son, espace public, plan sécurité feu</i>	2 000,00 CHF
<b>MANDAT OLA Conception, organisation générale, frais généraux</b>	<b>40 700,00 CHF</b>
<b>DIVERS - Divers et Imprévus 5%</b>	<b>17 435,00 CHF</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>366 135,00 CHF</b>

M. Delaude rappelle que la commune enlèvera tout ce qu'elle peut enlever.

M. Gisiger regrette l'absence de coût pour la mobilité, un Noctambus par exemple, qu'il ne voit pas dans le budget. Il faudrait l'inclure, de même que les frais pour créer un parking pour les voitures. Il demande aussi ce qu'il en est des recettes et bénéfices. Il estime que c'est à la commune que doivent revenir les bénéfices et recettes puisque c'est elle qui investit, et pas aux associations, en tous les cas pas en première priorité.

M. F. Savigny répond que les coûts bruts sont importants et devraient être couverts en partie par du sponsoring. Le coût est important, mais si la fête produit en plus des bénéfices, il ne voit pas de souci, si les charges sont couvertes, à ce que cela rémunère les associations qui auront participé à la fête.

M. Delaude estime que ce point n'est pas tranché au niveau du Conseil administratif. Il redoute que les associations ne viennent pas si les bénéfices leur échappent. Il faudrait alors engager du personnel.

M. V. Savigny observe un montant de CHF 10.- par personne inscrit sous Recettes, il demande si l'entrée à la fête sera payante.

M. Delaude répond que c'est un calcul théorique de recettes par visiteur. Il s'agit d'un bénéfice sur la vente de repas et de boissons.

M. F. Savigny rappelle que dans une fête populaire, il faut que les prix soient bas.

M. V. Savigny voulait s'assurer que la recette n'était pas liée à une entrée.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Bourquin Guidi souligne que le projet est déjà bien engagé, un refus semble difficile, elle se sent prise en otage, ce qu'elle déplore. Le projet présenté la veille au soir est très beau et sympa, elle s'interroge sur le fait qu'on est en octobre et qu'on n'en soit que là, malgré déjà plusieurs séances. Elle demande ce qu'il en est de la participation des associations, elle a entendu l'Amicale des sapeurs-pompiers dire qu'elle ne viendrait pas sans être rémunérée, ce que Mme Bourquin Guidi trouve triste. Son association est prête à tenir une buvette bénévolement, par exemple. Elle s'interroge aussi sur les différents stands, il a été question de buvette et pas de nourriture. Elle a aussi posé la question du comité d'organisation, qui n'est toujours pas en place alors qu'on est au mois d'octobre, au secours ! dit-elle.

M. Delaude rappelle qu'il était prévu de voter sur ce sujet au mois de mai. Il rappelle que rien n'est engagé aujourd'hui. Le mandat actuel d'OLA est de CHF 5000.- pour arriver à ce point. Techniquement, la commune peut décider de stopper les frais. Le Conseil n'est pas devant un fait accompli, il est devant un concept. Mais, il faut se poser la question de la dimension qu'on veut donner à ce Bicentenaire, c'est la vraie question ici. Si le Conseil veut réduire l'amplitude, il peut le faire mais il faudra aussi voir ce qu'on fait après. Pour la nourriture, à 8 mois de la date, il ne devrait pas être trop compliqué de savoir si l'on veut faire des hamburgers ou non. Concernant le Comité, OLA a pris les noms, cela devrait revenir très vite.

Mme Bourquin Guidi le reconnaît mais relève qu'OLA a pris plusieurs fois les noms et qu'on n'a toujours rien.

M. F. Savigny donne raison à Mme Bourquin Guidi sur ses remarques, mais c'est un concept qui a été proposé, avec un espace-temps très réduit. OLA est persuadé de pouvoir le faire, mais il a à gérer Antigél avant cela. L'autre élément est la Covid, qui peut entraîner un report. Là, on doit obtenir d'OLA un compte à rebours très précis, et le surveiller pour que les étapes soient réelles et réalisées avec les personnes concernées, pour que les choses avancent concrètement et rapidement.

M. Hilty revient sur les associations. Il revient sur les propos de Mme Wasem, qui avait dit que les associations devaient profiter de la fête, d'où la nécessité d'un budget un peu plus conséquent, et il revient sur le fait que les associations qui participeraient ne pourraient pas recevoir des recettes. Il y a une contradiction pour lui. Si l'on est prêt à payer une main d'œuvre pour faire des choses dans la fête, et que ces choses soient faites par des associations, il est logique que l'argent revienne aux associations. M. Hilty est favorable à repousser cette fête d'un an, car on n'est pas à l'aise avec ce gros montant et la proximité de la fête.

M. F. Savigny relève qu'à cette étape de concept, la discussion sur le bénéfice n'est pas encore claire. Mais, les associations ne participent pas à aux frais de l'organisation de l'évènement. Elles ne prennent donc pas un risque financier, qui leur donnerait un droit sur les recettes.

Mme Bowman veut savoir si, à un mois de la fête, il faut l'annuler à cause de la pandémie.

M. Delaude répond que la question a été posée et une date butoir pour une décision sur le maintien ou le report a été fixée à février 2021, car tout est encore annulable sans gros frais à cette date. D'ici là, le travail qui aura déjà été fait l'aura été aussi pour un Bicentenaire en 2021.

La discussion se poursuit sur la question de la distribution des recettes.

Mme Fournier regrette que ce Bicentenaire, proposé comme une fête 100% villageoise aux associations, s'achemine vers un projet externalisé, même si les deux options ont des avantages. Elle relève le grand flou qui règne, dont sur l'attribution des recettes, qui questionne les associations. Certaines ont déjà quitté l'organisation, comme l'Aire des Seniors. Mme Fournier souhaiterait que l'on évite d'en perdre d'autres, comme les pompiers, qui ont la capacité de gérer des stands de nourriture pour un public nombreux. Elle souhaite que le Conseil administratif élabore plusieurs scénarii pour l'attribution des recettes, rapidement, car si elle n'est pas favorable à un report en 2022, elle estime qu'il ne faut plus laisser les associations dans le vague, au risque qu'elles disparaissent.

M. Cheyroux estime que c'est l'argent des communiens qu'on va dépenser et il faut se dire que les associations vont avoir des difficultés au niveau de rentrée en 2020. Il faut qu'elles puissent avoir zéro entre leurs achats et leurs recettes. Il estime que le volume d'argent généré par un repas sera minime. Il compte sur le comité d'organisation pour que les associations qui fêtent aussi leur anniversaire en 2021 soient intégrées dans ce Bicentenaire.

M. Delaude réaffirme que personne n'est exclu.

M. Martignoni demande si des assurances peuvent couvrir les pertes liées à une annulation.

M. F. Savigny indique que cela n'a pas été regardé. Il faudrait trouver un assureur qui le couvre et voir à quel prix.

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

M. Hilty revient sur le fait que, si l'on peut se désengager jusqu'en février, il pense qu'on a le temps de voir comment la situation évolue avant de voter ce crédit.

M. F. Savigny indique que ce vote maintenant doit permettre au mandataire de réserver des tentes et autres infrastructures. Lui-même ne signera aucun engagement sans porte de sortie dans un certain délai de rétractation, liée à la pandémie, avec pas, voire le moins de frais possible pour la commune. Mais, pour procéder à des réservations maintenant, il faut un crédit voté même si l'on ne dépense pas immédiatement de l'argent. L'engagement maintenant est nécessaire car la période retenue pour le Bicentenaire, le mois de juin, est une période forte en matière d'événements et de réservation de matériel. Répondant à une question de M. Hilty, M. Savigny indique que les loueurs de tente devraient aussi être plus souples en matière de conditions de résiliation de contrat.

Mme de Raemy ajoute que, dans l'événementiel, les réservations au départ correspondent à des options. Elle indique que tous souhaitent une fête villageoise et que nous avons la chance d'avoir des associations très dynamiques. Que des associations participent à cette fête est primordial. On se doit de leur donner envie de participer. La rémunération est une question autre, mais là, plus on attend, plus les associations vont partir. Si une perte doit être faite sur cet événement, cela ne la dérange pas, mais elle trouve le montant du budget élevé. Elle voudrait savoir si elle peut voter pour un crédit inférieur.

M. F. Savigny répond que la question a été posée lors de la dernière séance à Mme Olivia Lefort, directrice du Service des affaires communales (SAFCO), qui avait répondu par l'affirmative : diminuer un montant de délibération est possible, pas l'inverse. Dans ce cas, il faudra redimensionner l'événement.

M. Gisiger estime important que la transparence financière soit totale entre les associations, recettes ou pas recettes.

M. Blanchard rebondit sur le budget. M. Delaude ayant indiqué que ce budget pourrait être revu à la baisse en fonction de l'implication des associations, il propose que la différence soit reversée aux associations qui participent. Ce qui permettrait de voter ce budget de CHF 380'000.- sachant que l'argent économisé reviendra aux associations.

M. Delaude se fait préciser le propos de M. Blanchard : si l'on vote CHF 380'000.-, et que les associations permettent d'économiser CHF 80'000.-, on verserait aux associations ces CHF 80'000.-.

M. F. Savigny souhaiterait que l'on s'entende plutôt sur le montant net que la commune devrait prendre en charge pour ce Bicentenaire.

Mme Trono rappelle les 25 ans du Badminton Club en 2021. Elle demande si l'Amicale des sapeurs-pompiers est une association ou un club de copains.

M. F. Savigny répond qu'il s'agit d'une association indépendante de la Cie. Elle récolte les soldes des Sapeurs-pompiers engagés dans la Cie ainsi que les recettes des fêtes pour financer un voyage de ses membres.

Comme Mme Trono regrette que l'Amicale se retire, M. Delaude rappelle que la participation de l'Amicale au Bicentenaire divise au sein même de cette association.

M. Cheyroux rappelle que, quand on parle d'associations, on pense toujours aux 4 ou 5 mêmes alors que la commune en compte plus de 30. Il compare le coût de la fête avec les frais engagés dans la constitution d'un Plan de site, par exemple, qui revient à 400'000.- pour un village. Là, le Bicentenaire va aussi marquer les esprits pour 25 ans, il estime que la dépense de CHF 380'000.- vaut la peine.

*Un Bravo fuse dans l'assistance.*

Mme Bourquin Guidi revient pour rappeler que les associations ne devraient pas attendre de bénéfices du 200<sup>e</sup> de la commune. Elles bénéficient toute l'année de locaux, terrains, subventions pour leurs activités, elles peuvent faire un petit retour. Mme Bourquin Guidi signale aussi que même ce retour sera profitable aux associations, qui pourront se faire connaître, même si cela passe par un bar.

*Des applaudissements accueillent cette intervention.*

Le Vice-président veut être sûr que si la délibération est refusée, il n'y aura pas de Bicentenaire.

M. F. Savigny précise que non, c'est le projet qui devra être redimensionné.

M. Delaude ajoute que si le Conseil municipal ne donne pas les moyens d'aller de l'avant, il faudra attendre le retour d'un nouveau projet redimensionné dans un délai inconnu.

La parole n'étant plus demandée, le Vice-président lit la délibération puis la fait voter comme suit :

## COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

### **OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DE CHF 380'000.- TTC DESTINÉ AU FINANCEMENT DE LA COMMÉMORATION DU BICENTENAIRE DE L'ENTRÉE DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX DANS LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE**

*Vu la date anniversaire du bicentenaire de l'entrée de la commune de Perly-Certoux dans la République et canton de Genève,*

*Vu le souhait de l'Exécutif de commémorer cet événement par la mise en place d'une manifestation planifiée en 2021, laquelle a pour ambition d'être populaire et de renforcer les liens entre les habitants de tous âges,*

*Vu les informations communiquées au Conseil municipal lors de ses séances du 2 et 23 mai, du 26 septembre, du 31 octobre et du 19 décembre 2019, ainsi que du 25 juin 2020,*

*Vu le projet de concept et de déroulement de la fête présentés par le Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 17 septembre 2020,*

*Vu les informations communiquées à la population, ainsi qu'aux associations communales,*

*Vu l'exposé des motifs et le budget estimatif établi par le mandataire de la commune annexés à la présente délibération,*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

*sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**décide**

**par 14 voix « pour », 0 voix « contre » et 3 abstention(s)**

- 1. D'accepter d'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 380'000.- destiné au financement de la commémoration, planifiée en 2021, du bicentenaire de l'entrée de la commune de Perly-Certoux dans la République et canton de Genève.*
- 2. De comptabiliser les dépenses, déduction faites d'éventuelles recettes et autres contributions, dans le compte des investissements sous la fonction 3290 et la nature 529 puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1429.*
- 3. D'amortir la dépense nette prévue mentionnée sous point 2 au moyen de 1 annuité qui figurera au budget de fonctionnement 2021 sous la fonction 3290 « culture non mentionnée ailleurs » et la nature de charge 33209.*

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h43.

Le Vice-Président  
Alan Torselletti

Le Membre  
Hervé Blanchard

Le Secrétaire  
Jacques Nierlé